

27 nov 2020 -16:36

Appartient à [Conseil des ministres du 27 novembre 2020](#)

Finances : modifications techniques à divers Codes - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi qui apporte des modifications purement techniques au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, au Code des droits de succession, au Code des droits et taxes divers, à la loi hypothécaire et au Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, prévoit notamment les dispositions suivantes :

- la création d'une base légale identique pour la délégation au Roi de la compétence pour régler les modes de paiement des sommes dues en vertu du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, du Code des droits de succession et du Code des droits et taxes divers
- l'abrogation de dispositions obsolètes
- l'adaptation dans les codes des mentions du Code de commerce qui est devenu le Code des privilèges maritimes déterminés et des dispositions diverses
- l'adaptation de l'intitulé du chapitre et de la section relatifs au droit d'enregistrement spécial sur les changements de nom ainsi que de quelques articles y figurant, suite à leur non adaptation ou adaptation partielle par la loi du 18 juin 2018
- une simplification de la procédure d'inscription d'une hypothèque légale, prévue dans le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales

Cet avant-projet modifie ou abroge également des dispositions du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des droits de succession qui concernent des droits régionalisés. Ces dispositions ont fait l'objet d'une concertation avec les Régions concernées.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue d'être introduit à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant diverses modifications au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, au Code des droits de succession, au Code des droits et taxes divers et à la loi hypothécaire du 16 décembre 1851, portant adaptation du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des droits de succession au nouveau Livre 3 du Code civil, et portant une modification au Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des
Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la
fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be